

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « NT Soft SARL » par la société « Bourse de Casablanca SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le résumé de l'opération ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Dénominations des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur : la société « Bourse de Casablanca SA » ;**
- **La cible : la société « NT Soft SARL ».**

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur des services informatiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 09 septembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique consistant en la prise du contrôle exclusif de la société « NT Soft SARL » par la société « Bourse de Casablanca SA », et ce, à travers l'acquisition de 80% de son capital social dans un premier temps puis de l'intégralité de ses titres ultérieurement.

« Bourse de Casablanca SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 79057 et dont le siège social est situé à l'angle de l'Avenue des Forces Armées Royales et Rue Arrachid Mohamed, Casablanca. Son capital social est détenu principalement par la Caisse de Dépôt et de Gestion, des banques, des sociétés d'assurance ainsi que des sociétés de bourse. « Bourse de Casablanca SA » est chargée de l'organisation et de la gestion du marché boursier au Maroc, à ce titre, cette société assure l'exploitation et le développement des infrastructures de marché nécessaires à la cotation et à la négociation des instruments financiers admis sur son marché.

« NT Soft SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 97245 et dont le siège social est situé au n° 76, Boulevard Abdelmoumen, résidence Koutoubia, 6^{ème} étage, 20100 Casablanca. « NT Soft SARL » est spécialisée dans l'édition et le développement de solutions logicielles destinées aux sociétés de bourse, compagnies et intermédiaires d'assurance, officines et grossistes pharmaceutiques ainsi qu'aux cabinets d'avocats.

Fait à Rabat, le 28 août 2026.